

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME

THOMAS CHAPPAIS Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA 1er Mars 1888—No 5

LES Travailleurs de la Mort

—Enfant ! dit Carlo en posant sa main sur les cheveux blonds de sa femme.

—Faut il te le dire ? la querelle d'hier m'inquiète moins en elle-même que par ce fait qu'elle se rattache à un épisode qui fit sur moi jadis, l'impression la plus grande.

—Il existe donc des secrets que j'ignore, dans l'âme de mon Agnès.

—Oh ! ce fait te semblera peut-être insignifiant, et moi-même je l'aurais oublié si ta querelle avec Ryswick ne me le remettait en mémoire. Il y a trois ans, je ne te connaissais point, Carlo, et ma vie se passait entre mon frère et ma mère aveugle.

Un jour, au moment où je quittais Saint Etienne, je me trouvais en face d'un rassemblement tumultueux. J'entendis les mots de "sorcière," de "misérable." Je vis que les hommes irrités, à demi ivres entraînaient une gitane pâle de terreur, au bras de laquelle se cramponnait une enfant.

Je me précipitai vers ces malheureux, je me nomme ; on me permit de les faire monter dans mon carrosse, au lieu de les soumettre à l'humiliation de traverser la ville au milieu de groupes ramassant des pierres pour les lapider.

Avant de me quitter, la vieille gitane me prit la main, en considéra les lignes avec une attention marquée, puis elle me dit : "Un jour, vous et l'homme que vous épouserez, vous vous trouverez dans une situation dont rien n'égale l'horreur... Vous avez été bonne pour la gitane, celle-ci sera prévoyante pour vous."

La vieille femme arracha un sequin de son collier, et me le présenta : "Gardez-le, me dit elle, et donnez-le à la personne que vous souhaitez protéger."—Je pris le sequin, le voici. Prends-le, fixe-le à cette chaîne, et ne t'en sépare jamais.

—Je te le promets, répondit le comte.

—Tu me donnes ensuite ta parole... —De ne point chercher querelle au baron, et d'éviter l'occasion de le rencontrer ?

—Oui. —Je le jure, répondit Carlo.

—Merci, et à demain.

—Oui, mais à demain soir... Un exprès m'a apporté une lettre du vieux garde Waster, et j'irai le trouver à l'arabe dans sa petite maison sur la lisière du bois de Hardig...

mais sois tranquille, l'hiver n'est pas assez rude pour que je rencontre des bandes de loups.

—Tu as le courage de rire ! dit Agnès.

—Sans doute, répondit le comte, puisque je t'ai promis d'être prudent.

Carlo cacha le bouquet dans sa poitrine, fixa le sequin à une lourde chaîne d'or et quitta sa femme, qui, après l'avoir suivi du regard, alla de nouveau s'agenouiller devant l'image de Notre Dame de Zell.

Il

FACE À FACE

Il faisait un temps froid, mais superbe, une de ces matinées d'hiver où la neige des hauteurs a, pour ainsi dire, une majesté riante, où les aiguilles de glace décorant les branches noirs des sapins les font ressembler à des arbres de diamant.

Les ruisseaux gelés s'argentaient sous les rayons du matin ; sur les routes, le pas des montures et celui des hommes retentissaient avec un bruit clair. Le ciel, d'une grande pureté, étalait le bleu intense du printemps ; si la nature sommeillait, on devinait que le réveil n'était pas éloigné.

Le comte Alberti, monté sur un de ses meilleurs chevaux, courait sur la route conduisant à la maison du garde qui l'avait fait mander.

Carlo Alberti, fils d'un père vénitien, s'étant trop occupé d'affaires de la sérénissime république, et prévenu par un ami qu'il devenait suspect au conseil des Dix, avait, vingt ans avant l'époque où se passe notre récit, quitté précipitamment sa ville natale, pour chercher la sûreté et la liberté en Autriche. Ses biens, vendus avantageusement en Italie, lui donnèrent le moyen d'acheter dans

sa nouvelle patrie des bois et des terres. Il acquit un château perdu au fond d'une forêt, puis un hôtel à Vienne, et, reprenant durant l'automne sa vie de chasseur déterminé ; en hiver, dans la capitale, son existence fastueuse, il tentait d'oublier son palais de Venise, et cette douce langue italienne dont la musique l'avait bercé ! Carlo était alors un enfant. Il s'accoutuma vite à sa nouvelle patrie. Mais il garda cependant un souvenir puissant des canaux de Venise, de Saint Marc, du champ du repos où dormait sa mère. Ses études, dirigées par un prêtre qui avait été l'élève et l'ami du savant Athanasius Kircher, furent rapides et brillantes. Il ne devint pas seulement un cavalier accompli, mais un homme érudite que sa science n'attacha jamais de pédantisme.

Il eut ce bonheur si rare d'avoir pour père un homme dont la moralité égalait la tendresse intelligente, et pour précepteur un prêtre qui, tout en lui enseignant les sciences, les lettres et les arts, protégea sa jeunesse ardente contre des entraînements dangereux.

Sa passion de l'étude, l'amour de la chasse, de longs et instructifs voyages occupèrent Carlo jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. Il perdit alors son père et se trouva maître d'une grande fortune. Riche comme il était, la plupart des autres jeunes gens, autant pour se distraire d'une poignante douleur que pour imiter les gentilhommes légers de la cour au milieu de laquelle il était appelé à vivre, se seraient jetés dans la dissipation ; mais Carlo ne sentit pas même la tentation de renier les préceptes de son père et ceux de son gouverneur. Il habita, durant l'année de son deuil le château caché au milieu du bois de Hardig, et quand il repartit à Vienne, une expression de maturité précoce avait remplacé la bouillante ardeur de la jeunesse.

Carlo Alberti revit les amis de son père, il se lia avec des hommes sérieux, travailla beaucoup, commença des œuvres d'une véritable valeur littéraire, et noua avec le plus célèbre poète de Vienne à cette époque, Luc d'Eggra, une de ces amitiés qui sont la véritable fraternité des âmes.

Deux années se passèrent encore ; puis, un dimanche, au moment où il sortait de Saint Etienne, Carlo Alberti, ayant vu passer Agnès de Haag conduisant sa mère aveugle, se dit que cette jeune fille réaliserait le rêve qu'il s'était fait d'une affection à la fois tendre et puissante, et il se fit peu de temps après présenter à la donataire Guitta de Haag par un ami de la famille.

L'honorabilité de Carlo, le chiffre de sa fortune, son nom inscrit au livre d'or de la noblesse de Venise, sa conduite presque austère ; tout militait en sa faveur. La comtesse ne souleva aucune objection sur cette alliance, et Agnès consultée répondit à sa mère en se jetant dans ses bras.

Mais le consentement de celle-ci, s'il était le seul indispensable, ne suffisait cependant pas à la jeune fille. Elle eut souhaité l'approbation de son frère Reynold. Celui-ci, depuis la mort de Hugo de Haag, avait pris d'une main assez rude les rênes de la maison. Il touchait les revenus de sa sœur, les administrait sans contrôle, et s'efforçait d'obtenir de sa mère, la gestion complète de ses biens. Mais Guitta de Haag, en dépit de sa cécité, refusa constamment à son fils cette preuve de confiance. Elle doutait de la régularité de sa conduite et s'effrayait de quelques uns de ses relations. Mais ce qui l'allégaient plus que les dissipations de Reynold, c'était de voir que ce jeune homme, circonvenu par des amis dangereux, se mêlait à un groupe politique dont les opinions religieuses devenaient à juste titre suspectes. Reynold inclinait vers le protestantisme. Il n'apostasiait pas, et peut-être n'eût-il jamais osé le faire, dans la crainte du courroux maternel ; mais il séparait son âme de la foi catholique, et ses discours respiraient l'esprit de la réforme, tandis que ses vices grandissaient privés du frein qui longtemps les avait retenus.

L'ami qui avait causé dans l'esprit de Reynold ce changement dont s'affligeait la comtesse donataire était le général Ryswick.

Parvenu très jeune à une situation enviable, riche encore en dépit de ses folies, il avait tenté de former un parti religieux et politique à la cour de Vienne.

C'était un homme remuant, passionné, ardent à toutes choses, dont les vouloirs devenaient inflexibles.

(A suivre)

Lettres de Berlin

Berlin, 10 février 1888.

La semaine politique. — Les travaux du Reichstag et du Landtag. — Achat de câbles sous-marins. — L'achèvement du réseau stratégique oriental allemand. — Des félicitations californiennes, adressées au chancelier. — Emigration socialiste au Brésil. — La loi de bannissement contre les socialistes, rejetée par la commission parlementaire. — Réception de 19 néophytes à la collégiale de Sainte-Avoye. — L'immortalité croissante de la capitale. — L'incinération défendue en Saxe. — Les inconvénients des mariages mixtes. — La réouverture du monastère d'Essen. — Nouvelles de Bavière. — La vente de charité de la princesse Radzivil.

Quelle semaine émouvante que celle qui va se clore demain ! Lundi la capitale de l'empire a eu une de ces journées parleront encore les arrière-petits-enfants des bruyants berlinois. Le chancelier a prononcé le discours si impatiemment attendu, et ce discours lui a valu une de ces ovations qui doivent lui rappeler les journées les plus populaires de sa longue existence. Après la séance, sur laquelle je ne reviens pas, le télégraphe avait amplement renseigné nos lecteurs, le chancelier est rentré à pied dans son palais et a reçu sur son passage une ovation sans précédent.

Aujourd'hui, à la garde montante, on a fait une grande ovation à l'empereur, qui s'est montré à une fenêtre du palais ; la foule ne cessait pas de pousser des vivats, l'impératrice s'est approchée dans sa chaise roulante et a été également l'objet d'une ovation enthousiaste.

Le souverain nonagénaire et l'impératrice ont été retenus par le mauvais temps dans leurs appartements. Les rares réceptions ont gardé un caractère absolument intime, d'autant plus que leurs Majestés seraient, dit-on, très affectées des mauvaises nouvelles venues de San-Remo. Mgr Dinder, primat de Pologne, et Mgr Weyland, le nouvel évêque de Fulda, ont été reçus mercredi au palais. Il y aura ce soir en leur honneur un dîner chez l'impératrice ; le baron de Franckenstein, chef de la fraction du Centre, a été également convié.

Au Reichstag, le chancelier et le ministre de la guerre remportent des succès que le plus plat national-libéral n'aurait jamais osé rêver. Les lois militaires et financières y sont adoptées en bloc, et sans discussion. Pour la nouvelle loi militaire cela n'a duré que deux minutes, juste le temps de faire la motion du vote en bloc. Quand le ministre de la guerre est arrivé, la loi était déjà votée.

Au Landtag, on discute la prolongation de la période législative, et l'on y met plus d'empressement que l'on ne le fait au Reichstag.

Il faut reconnaître que les partis de l'opposition ne lésinent pas quant à l'usage des forces défensives ou de l'extension de l'influence allemande.

Ainsi, la commission du budget du Reichstag a voté l'achat des câbles sous-marins qui relient l'Allemagne à l'Angleterre ; on a compris la nécessité pour l'empire d'être propriétaire de ces moyens de communication. Sous ce rapport, les Chambres françaises feraient bien d'imiter un peu les parlementaires allemands ; car si j'ai bonne mémoire, vos Chambres ont fait la sourde oreille lorsque une subvention pour un câble sous-marin transocéanique ; ici les cables des insulaires intéressés n'ont pas eu la moindre influence sur la commission du budget qui a voté haut la main les fonds nécessaires.

La Gazette de Cologne dit apprendre de bonne source que le Landtag prussien va être saisi d'un crédit de plus de 100 millions de marks pour le développement du réseau stratégique des voies ferrées des provinces orientales.

La Gazette de l'Allemagne du Nord publie un petit détail assez curieux sur les félicitations, parvenues au chancelier, à l'occasion de son discours lundi dernier.

Le chancelier a reçu une dépêche de New-York, mercredi matin, à six heures et quarante-cinq, et une de San Francisco, des quatre heures du matin. Or, M. de Bismark a clos son discours lundi soir, à quatre heures, et y a donc eu échange de discours et de félicitations sur un parcours de 24,791 kilomètres.

Des socialistes de la province de Brandebourg se sont constitués en syndicat, en vue de réunir les fonds pour établir des comités en vue de réunir les fonds pour établir des colonies dans la province Ste-Catherine au Brésil. Cette province compte plusieurs colonies allemandes très florissantes et même une ville allemande, Blumenan.

Or ces colonies sont peuplées de

catholiques croyants et pratiquants ; aussi ne saurait-on guère les féliciter de ces recrues brand-bourgeoises qui leur apporteraient, avec leurs appétits, leur hérésie et le poison de leurs doctrines sociales.

La commission parlementaire, chargée d'étudier le projet de loi contre les socialistes, a rejeté à l'unanimité, moins les voix conservatrices, le paragraphe relatif au bannissement.

Il est donc à prévoir que les socialistes ne seront pas traités comme de simples jésuites ; on leur laissera leur indignat. Mais puisque les nationaux libéraux rongissent maintenant de honte en présence d'une mesure aussi dure, il est à espérer que cette indignation morale se maintiendra et se fera jour au moment où les catholiques demanderont l'abolition de l'inique et scandaleuse loi qui prive de leur indignant allemand les membres de la compagnie de Jésus et de diverses autres congrégations, telles que celles du Saint-Esprit, des Rédemptoristes, des dames du Sacre-Cœur, etc.

Samedi dernier, deux israélites ont reçu dans la collégiale de Sainte-Avoye le sacrement du baptême. Immédiatement après, 17 luthériens ont abjuré devant le maître-autel leur hérésie et ont récité le Credo. Dimanche tous les 19 ont fait leur première communion, au milieu d'un grand concours de peuple.

La religion s'en va de plus en plus et Berlin n'a, sous ce rapport rien à envier à Paris. On cite une dame qui, à l'envoyé du pasteur de sa paroisse luthérienne qui lui demandait si Jésus-Christ habita sa maison, répondit : "Je ne connais pas ce monsieur-là." Cette réponse a été rapportée dans une réunion de pasteurs protestants où l'on discutait les moyens de combattre l'irréligiosité de la capitale. La plupart des feuilles allemandes ont trouvé à renchérir sur cette réponse scandaleuse.

Ainsi toute la presse parle d'une affaire épouvantable, compliquée d'un cynisme et d'un matérialisme révoltants, survenue au domicile d'un négociant, nommé Boetzov, établi dans la Zossenerstrasse. Les journaux appellent cette affaire drame d'amour ; il s'agit d'une femme adultère, ayant pour amant un jeune fonctionnaire ; la femme et l'amant se sont empoisonnés au domicile conjugal. Tous les journaux libéraux entourent ce couple monstrueux d'une auréole. La Nationalzeitung dit même ce qui suit :

La jeune femme a laissé une lettre dans laquelle elle prie son mari de mettre, elle et Charles Fischer, son amant bien-aimé, dans la même tombe, et de leur ériger un monument ne contenant pour inscription que leurs initiales.

Quelle aberration mentale et quelle abjection !

La chambre haute du Landtag saxon a pris une décision qui mérite d'être connue à l'étranger, surtout en France. L'association pour l'incinération des défunts mortelles, l'Urne, de Dresde, avait présenté une pétition demandant la création facultative pour le royaume de Saxe.

Mgr Bernert, évêque d'Azoto, vicaire apostolique pour la Saxe, a pris la parole pour déclarer qu'il était défendu aux catholiques de recourir à la crémation. M. Kohlschütter, président du consistoire supérieur luthérien, a déclaré, de son côté, que le consistoire avait envoyé une circulaire au clergé luthérien pour l'avertir qu'il n'avait ni le devoir ni le droit d'intervenir dans une cérémonie de crémation.

Aussi la chambre haute a passé à l'ordre du jour sur la pétition. Ceux qui voudraient se faire incinérer auront donc, comme par le passé, à faire transporter leur cadavre dans le duché de Saxe-Gobourg-Gotha, où la crémation est permise par les autorités.

Un officier de cavalerie, M. de Chelius, d'une excellente famille catholique du Palatinat, a épousé Mlle de Puttkammer, fille du ministre et parente du chancelier. Ce mariage mixte a donné lieu à un incident, fort peu honorable pour une famille dont on devait attendre un autre exemple en raison de ce qu'elle a fait pour l'Eglise et les œuvres catholiques. M. de Chelius ayant fait part au nom de la famille de sa future femme, à Mgr le prince évêque de Breslau, de venir d'abord faire célébrer son mariage à l'église de Sainte-Avoye et ensuite au temple protestant.

Mgr le prince évêque lui a naturellement exposé l'impossibilité d'une pareille concession ; un conseil de famille, où les protestants ont eu la majorité, s'est ensuite constitué,

comme si de pareilles décisions devaient être prises à la majorité des voix. Il en résulte que M. de Chelius n'a pas fait célébrer son mariage à l'église.

Cet incident a très légitimement causé une impression très désagréable dans les cercles catholiques du Palatinat, où le nom de Chelius était jusqu'ici synonyme de dévouement à l'Eglise et de soumission à ses enseignements.

L'abbaye d'Essen, dont plusieurs abbesses descendaient des plus hautes familles de l'Europe — (mentionnons entre autres l'abbesse Kunégonde, sœur de la Dauphine, Marie-Joséphine de Saxe ; des princesses de Loewenstein, de Salm, de Hesse-Rheinfels, etc.) — va rouvrir ses portes aux religieuses de Notre-Dame de la congrégation du bienheureux Pierre Fourier, chassé le 1er avril 1876.

Cette abbaye, établie dans la ville d'Essen, où trône le roi des canons, M. Krupp, est le plus ancien monastère des femmes de l'Allemagne qui ait existé sans interruption depuis sa fondation jusqu'à sa suppression temporaire en 1876.

L'abbaye possède encore un règlement, élaboré par l'abbesse Béatrix de Holte et daté de 1299.

En 1651 l'abbesse Salomé, princesse Salm-Reifferscheidt, appela dans son abbaye les religieuses du bienheureux Pierre Fourier, établies en Lorraine depuis cette époque ; elles y avaient déployé la vie religieuse la plus féconde. Après l'expulsion elles s'étaient établies en Steyal en Hollande ; leur maison y continuera son existence, de sorte que les bonnes religieuses auront maintenant un convent de plus.

On dit qu'il y aura sous peu du nouveau en Bavière. Le bruit court que l'épiscopat publiera un document collectif au sujet de l'encyclique Officio sanctissimo.

En attendant, les catholiques du Landtag bavarois restent en expectative. Le Fremdenblatt, un des organes catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

DÉPART DE QUÉBEC

Train Express direct à 1.30 h. p. m.

Train Express direct à 10.03 h. p. m.

Le train du dimanche part de Québec pour Montréal à 3.30 heures p. m.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Allant au Nord

9.35 A. M. Train mixte laissera Québec pour St-Raymond arrivant à 10.10 a. m. et se rendant à la Rivière à Pierre les mercredis et vendredis, arrivant à 11.30 hrs. a. m.

9.30 P. M. Train de la malle tous les jours arrivant à St-Raymond à 7.15 et à la Rivière à Pierre à 8.15 p. m.

Allant au Sud

6.00 A. M. Train de la malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours (St-Raymond 7.00 a. m.) pour Québec arrivant à 8.45 a. m.

2.15 P. M. Train mixte laissera St-Raymond tous les jours (Rivière à Pierre, les mercredis et vendredis à 12.20 p. m. pour Québec arrivant à 6.10 p. m.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Trains laissera Lévis pour Halifax et St-Jean à 8.00 a. m.

Pour la Riv.-du-Loup et Ste-Flavie à 11.15 a. m.

Pour la Riv. du Loup à 5.55 p. m.

Ces trains circulent sur l'heure du Eastern Standard Time.

GRAND-TRONC

TRAIN MIXTE

2.00 P. M. — Train mixte laissera la Pointe Lévis pour Richmond et tous les points de l'Est et l'Ouest, arrivant à Montréal à 8.00 P. M.

TRAIN DU SUD

8.30 P. M. — Express pour Richmond, Sherbrooke, Island, Poud, Gorham, Lewiston, Portland, Montréal et tous les points de l'Ouest, de l'Est, et du Sud-Ouest et du Nord-Est.

Bateaux à Vapeurs

QUÉBEC ET LÉVIS

Les bateaux font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix 10 cents pour chaque passage.

TRAVERSE DE QUÉBEC À LÉVIS.

QUÉBEC | LÉVIS

A. M. 7.30 Malle pour Lévis

A. M. 7.00 Train mixte de la Riv. du Loup.

P. M. 10.30 Malle pour la Riv. du Loup.

P. M. 10.30 Malle pour la Riv. du Loup.

P. M. 5.00 Accommodation pour la Rivière du Loup.

Pour le Québec Central

P. M. 12.30 Express pour Sherbrooke

A. M. 11.30 Train mixte de Saint-Joseph.

P. M. 2.00 Train Mixte pour St-Joseph

3.30 Express de Sherbrooke

TRAVERSE DU GRAND TRONC

LAISSERA

QUÉBEC | STATION DE LÉVIS

P. M. 1.30 Train Eclair pour l'Ouest.

P. M. 7.00 Malle pour l'Ouest.

P. M. 8.00 Malle de l'Ouest.

P. M. 2.00. Express de l'Ouest

Voyages intermédiaires pour fret.

Lignes d'Omnibus

CAP-ROUGE

Départ du Cap-Rouge à 8.15 a. m., arrive à Québec à 10 heures a. m.

Départ du Bureau de Poste-Québec, pour Bergerville et le couvent de Sillery à 11.45 a. m.

Départ de l'Eglise de Sillery à 1 heure p. m., arrive à Québec à 2 heures p. m.

Départ du Bureau de Poste pour le couvent de Sillery et Cap-Rouge à 4.15 p. m.

Chars Urbains

LIGNE DE LA RUE ST-JEAN

Voyagent tous les jours de 8 hrs du matin à 8 heures du soir, et font le trajet tous les 10 minutes entre la barrière Ste-Foye et le bureau du Courrier du Canada. Prix : 5 cents.

LIGNE DE ST-ROCH

Font le trajet tous les 15 minutes entre la barrière St-Valier et le marché Champlain, tous les jours depuis 6 hrs du matin jusqu'à 9.25 hrs du soir.

Prix : 5 cents.

A vendre.

</

EN VENTE

AU BUREAU DU

"Courrier du Canada"

VOYAGE AU CANADA

DANS LE

Nord de l'Amérique Septentrionale

FAIT DEPUIS 1751 à 1761

Par J. C. B.

Manuscrit précieux et absolument inédit

TIRAGE LIMITÉ

PRIX: \$1.00 LE VOL. Broché—in-8—255 PAGES

SOMMAIRE

FEUILLETON.— Les traqueurs de la mort. Lettres de Berlin. Un critique. Empêtré. Petite gazette. Parlement fédéral. Fiches d'Ottawa. Dépêches. Echos.

ANNONCES NOUVELLES

Chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean—J. G. Scott. Avis—C. A. Collet, Ptre. Nouveau recueil de la neuvaïne à St-Joseph—N. S. Hardy. Loterie nationale.—S. E. Lefebvre. A vendre—Edouard Mathon.

CANADA

QUEBEC, 1er MARS 1888.

UN CRITIQUE

L'Etendard a publié sur le traité des Pêcheries deux articles signés Un patriote.

C'est à ce collaborateur mystérieux que la feuille nationale avait confié le soin de donner la note juste sur cette importante question. Et elle embouchait vigoureusement la trompette pour annoncer son homme. Jugez plutôt :

Nous attirons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur l'intéressante étude suivante, que nous devons à la plume d'un éminent collaborateur très au fait de toutes ces questions diplomatiques.

Eh bien ! nous allons prouver que l'éminent collaborateur a écrit sur ce sujet des choses insensées, et qu'il ne connaît pas le premier mot du sujet qu'il traite.

Il commence par établir qu'en 1871 le traité de Washington concédait aux Américains le droit de pêcher dans nos eaux, tout comme nos pêcheurs, mais à ces deux conditions : d'abord que les Etats-Unis laissent entrer nos produits de pêche en franchise ; et en second lieu qu'ils s'engageaient à nous payer une indemnité qui serait fixée par arbitrage.

Puis, continue Un patriote, à l'expiration de ce traité en 1885, les pêcheurs américains se sont trouvés exclus comme auparavant, sous l'empire du traité de 1818, de nos baies poissonneuses et des trois milles marins adjoignant nos côtes.

D'un autre côté notre poisson n'a plus été admis en franchise aux Etats-Unis. Ces bases étant posées, Un patriote s'écrie que le nouveau traité concède aux Américains tous les droits moins un que leur concédait le traité de 1871, et cela sans compensation. Et il se voile la face !

Mais quel est cet unique droit que le traité de 1888 refuse aux Américains. C'est là ce qu'il importe de savoir. Eh bien ! cet unique droit, suivant l'expression dédaigneuse de l'éminent collaborateur, c'est tout simplement le droit de venir pêcher dans nos eaux, dans nos baies et sur nos côtes poissonneuses, droit convoité par les pêcheurs américains depuis un siècle. Comme on le voit, c'est une bagatelle !

Toutefois Un patriote craint qu'on lui objecte que cet unique droit sau-

succès pour nous—n'est pas aussi unique qu'il le représente, et il ajoute :

Je m'attends bien à ce qu'on me fasse observer que par l'article 15 du traité, certains privilèges, entr'autres ceux d'embarquer des hommes d'équipage et d'expédier en transit aux Etats-Unis le produit de pêche des Américains ne leur sera reconnu que lorsqu'ils accorderont à nos propres produits de pêche l'entrée libre dans leur territoire.

Oui, certainement nous ferons cette objection à l'écrivain de l'Etendard ; et il n'y répond pas du tout quand il dit que les articles 10 et 11 du traité contiennent des concessions tellement avantageuses aux Américains qu'ils ne sentiraient jamais le besoin d'obtenir, en enlevant les droits dont souffrent nos pêcheurs, le privilège d'acheter la boîte, d'embarquer des hommes d'équipage et d'expédier en transit aux Etats-Unis le produit de leur pêche.

Les articles 10 et 11 du traité ne sont pas si bienfaisants que cela pour les Américains. Le patriote de l'Etendard a beau étirer les concessions et les porter au chiffre de dix-sept, en comptant les mots et les syllabes, il ne changera pas la portée des deux clauses en question. Elles permettent simplement aux vaisseaux de pêche américains d'entrer dans nos ports sans se signaler aux autorités, pour se procurer du combustible et de l'eau. S'ils demeurent plus de 24 heures, excepté les dimanches et jours de fête, ils seront obligés de signaler leur entrée ou leur départ. Et dans tous les cas ils seront tenus de subir l'inspection des fonctionnaires canadiens qui iront à bord, et de leur répondre. L'article 11 leur permet en outre, dans les cas de force majeure, de décharger, de recharger, de transborder, de vendre leur cargaison conformément aux règlements douaniers, mais seulement si la chose est jugée nécessaire comme incident aux réparations ; ils pourront aussi réparer leurs agrès endommagés par la tempête, et engager des hommes pour remplacer les vides causés par la maladie ou la mort. Enfin ils pourront obtenir des autorités un permis qui leur donnera la faculté d'acheter des provisions pour leur voyage de retour.

Ces concessions sont raisonnables, et ne constituent pas pour les bateaux américains des avantages qui leur permettent de se passer le droit d'acheter de la boîte, 20 du droit d'acheter les provisions pour aller faire la pêche, 30 du droit d'acheter le matériel nécessaire à la pêche, 40 du droit d'expédier leur cargaison en transit par nos voies canadiennes. Ce sont là surtout, les avantages que convoitaient les Américains et que le traité leur refuse, tant qu'ils n'aboliront pas les droits sur nos poissons et nos huiles.

Mais le Patriote de l'Etendard ne ferme pas ici la liste de ses bévues ; bien au contraire, nous arrivons aux plus colossales. Ecoutez-le :

Mais supposons l'article 15 mis en vigueur. Après avoir prétendu devant la Commission de Halifax de 1877, que les privilèges accordés aux pêcheurs américains, ne pouvaient être compensés que par la franchise accordée à nos produits de pêche et de plus par le paiement de cette énorme indemnité de cinq millions et demi, nous voici réduits à présent à déclarer aux nations que lorsqu'il plaît à nos voisins de nous accorder l'exemption de droits pour nos produits de pêche, nous serons trop heureux de les laisser jouir de quelques droits qui ne sont pas accordés par les articles 3, 10 et 11 du nouveau traité.

Ici, l'ignorance et la légèreté de l'éminent collaborateur sont vraiment pénibles. Les cinq millions et demi accordés au Canada en 1877, nous ont été payés comme indemnité du privilège de pêcher dans les eaux canadiennes concédées aux Américains pour douze ans en 1871. Mais en 1888 nous refusons aux mêmes Américains ce privilège de venir pêcher dans nos baies et sur nos côtes. Nous ne pouvons donc réclamer une indemnité de cinq millions pour un privilège que nous refusons d'accorder. Comprenez-vous cela, M. le collaborateur éminent, et vous apercevez-vous de votre impardonnable inadvertance ?

Mais ce n'est pas tout. Nous arrivons à la bévue majeure de l'éminent collaborateur. Il traite la question des caps, et voici son avis :

Il est admis, par exemple, chez toutes les nations, sans en excepter nos voisins, que les eaux comprises entre deux caps qui font partie d'un même territoire doivent être considérées comme des eaux territoriales sur lesquelles le souverain du territoire peut seul exercer des droits.

Le nouveau traité fait le sacrifice de ce

principe, au nom du Canada, sans obtenir pour ce dernier la réciprocité de la part des Etats-Unis.....

Si le traité est mis en vigueur, on pourra s'attendre à voir les pêcheurs américains remonter le Saint-Laurent et venir faire la pêche et la chasse au loup de mer jusqu'à une ligne imaginaire tracée à trois milles en aval du premier point du fleuve où les deux rives ne sont éloignées que de dix milles l'une de l'autre.

En effet, l'article 3 du traité qui énumère les dix baies pour lesquelles il est fait exception à cette nouvelle règle des dix milles, ne fait point mention des eaux du Saint-Laurent, pas plus d'ailleurs que des baies de Gaspé, de Saint-George, de Chignecto, de Sainte-Marie, de Hillsboro et de la baie Verte, ni de la baie de la Colombie Britannique. Le détroit de Northumberland et la baie de Fundy ne sont pas mentionnés non plus.

C'est incroyable, mais c'est imprimé dans l'Etendard. Le nouveau traité fait le sacrifice de la théorie des caps, dit Un patriote. C'est absolument faux.

Le traité dit que, pour les baies qui ne sont pas spécialement mentionnées dans un paragraphe subséquent, les trois milles interdits commenceront à partir d'une ligne tirée d'une rive à l'autre, à l'endroit où ces baies n'ont pas plus que dix milles de large. Mais quelles sont les baies spécialement mentionnées dans le paragraphe suivant ? Précisément celles qui ont plus de dix milles de large à leur embouchure : la baie des Chaleurs, la baie Egmont, la baie Ste-Anne, la baie Fortune, la baie de sir Charles Hamilton, la baie Barington, la baie de St-Pierre, la baie Mira, la baie de Plaisance. Pour toutes ces baies la ligne est tirée à l'extrême embouchure. Eh bien ! en dehors de celles-là, il n'y en a pas trois, sur les côtes canadiennes de l'Atlantique et du golfe, qui aient plus de trois milles de large à leur entrée. Donc, la théorie canadienne des caps est pratiquement reconnue juste.

Un patriote s'arrache les cheveux parce que le traité ne mentionne pas, comme exception à la règle des 10 milles, les eaux du Saint-Laurent, des baies de Gaspé, de Chignecto, de Hillsboro etc. Il s'écrie que, si le traité est mis en force, les pêcheurs américains viendront pêcher, et chasser le loup-marin jusqu'à trois milles en aval du premier point où le fleuve n'aura que dix milles de large ! ! !

Hélas ! hélas ! est-il possible qu'un homme qualifié par un grand journal d'éminent collaborateur écrive de pareilles inepties ? Voilà quelque chose de sublime, et qui n'avait pas encore été dit. Les Américains, en vertu du traité, vont venir pêcher jusque vis-à-vis de Montmagny ou de l'Islet ! Après cela il ne reste plus qu'à tirer l'échelle.

Mais, cher homme, le golfe Saint-Laurent et le fleuve Saint-Laurent sont deux choses distinctes ; et il importe à un écrivain qui s'attache à ces questions, de savoir que les fleuves et les rivières d'un pays sont complètement hors de contestation quant aux droits de pêche.

Pour ce qui est de la baie de Gaspé et d'autres baies mentionnées par le docteur des-pêcheries, il ignore évidemment que ces baies n'ont pas dix milles de large à leur embouchure. La baie de Gaspé n'a pas plus que six milles à son entrée. De fait, nous ne connaissons que la baie de St-Georges qui ait plus de dix milles et ne soit pas exceptée par le traité. C'en est assez. Nos lecteurs peuvent juger maintenant de ce que vaut l'étude du patriote de l'Etendard.

EMPETRÉ

L'Electeur a tenté de nous répondre au sujet de l'augmentation des dépenses et des employés au Palais de Justice. On va voir qu'il ne répond à rien.

Il essaie de prendre en défaut la liste publiée par nous. " M. Marié, dit-il, qui avait remplacé un constable de la police provinciale, a résigné cette position, et n'en a pas eu d'autre." Que M. Marié se soit démis de telle ou telle position, dans tous les cas, il en a encore une ; nous avons pour nous appuyer le témoignage des avocats qui le rencontrent tous les jours à la Cour. M. Marié serait portier à l'une des entrées quelconques ! Donc il est maintenu sur notre liste.

" M. Poulin n'est pas employé," dit encore l'Electeur. Pardon ; M. Poulin est bien et dûment employé au greffe de la Cour de Circuit, comme messager à \$1.50 par jour.

M. Beaulieu n'a que \$1.25, et non

\$1.50, continue l'Electeur. On nous affirme qu'il a \$1.50, et cette affirmation vaut celle de l'Electeur.

" M. Boivin, déclare l'organe ministériel, remplace avec un salaire de \$600 M. P. A. Bélanger, décédé en octobre 1887, et qui avait \$800." Vous vous trompez, ou vous trompez, messieurs. Nous savons mieux que cela. M. Boivin ne remplace pas M. Bélanger. C'est M. Dunn qui remplace ce dernier avec un salaire de \$800. M. Boivin, lui, a été nommé à \$600, comme nous l'avons dit. De sorte que les \$200 d'économies proclamés par l'Electeur sont absolument chimériques.

Maintenant, pour expliquer cette augmentation, l'Electeur nous dit gravement qu'un tel fait telle besogne, un autre telle autre besogne etc. La belle affaire ; nous savons bien qu'on n'admettra pas avoir nommé ces employés nouveaux pour fumer la pipe. On les a fourrés ici et là, sous prétexte de faire tel ouvrage ; l'un est portier, l'autre copiste. S'imaginer-t-on donner ainsi le change ? Nous maintenons que cette augmentation d'officiers n'était pas nécessaire par les besoins du service. Et c'est l'opinion de la grande majorité des avocats, même des avocats libéraux.

L'Electeur risque une excuse tout-à-fait folichonne. Le Palais de Justice est une belle grande bâtisse neuve, dit-il ; c'est un palais véritable comparé aux vieilles bicoques où siégeaient jusqu'ici les cours. Donc, il faut plus d'employés. Raison lumineuse ! Il faut plus d'employés aux greffes, parce que l'édifice est plus grand et que les parquets sont en pierre ! Est-ce assez concluant ?

Nous prétendons, au contraire, que l'ancien état de choses, les différentes cours siégeant dans les édifices différents, la surveillance et la garde de trois bâtiments au lieu d'un seul, exigeaient un personnel plus nombreux en fait de portiers et de gardiens. Aujourd'hui vous avez un bel édifice, à l'épreuve du feu, et vous employez plus de monde. C'est une anomalie.

Depuis la publication de notre liste, nous avons encore appris la nomination d'un nouveau portier, M. Fricot, à \$1.50 par jour. Nous le dédions à l'Electeur.

L'organe voudrait-il nous apprendre de plus s'il est vrai que le gouvernement a nommé un assistant-gardien du Palais de Justice, M. Nolan, à \$600 par année, logé, chauffé, éclairé en dehors de la bâtisse. Nous n'affirmons pas, nous sollicitons un renseignement.

Nos adversaires ratiolaient de ces détails lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Ils ne doivent pas trouver mauvais que leurs successeurs à gauche aiment à se renseigner.

PETITE GAZETTE

Son Eminence le Cardinal Taschereau vient d'accepter avec plaisir l'invitation de la société de l'Union St-Joseph de St-Sauveur d'assister à leur fête patronale qui sera célébrée le dimanche 11 mars prochain, et elle y prêchera.

MM. Montpetit, O. Boisvert et John Lespérance viennent d'être nommés traducteurs des débats.

Tout le monde est satisfait de ces nominations qui donnent toutes les garanties possibles d'impartialité aux libéraux comme aux conservateurs.

Les estimés budgétaires sont déjà prêts, dit-on. Communication en sera donnée à la Chambre cette année quelques jours avant l'exposé du ministre des finances. Cette pratique est empruntée à la coutume suivie en Angleterre.

Il est définitivement réglé que les drapeaux du centième régiment seront déposés à la bibliothèque du parlement. Un ordre en conseil a été adopté à cet effet.

Une coquille importante a passé inaperçue hier dans notre correspondance parlementaire. On a mis 1879 au lieu de 1873 à propos de l'incident Elie Tassé.

Le Figaro de Paris, journal frivole et facile, comme souvent les bourdes les plus bouffonnes quand il veut parler des personnes ecclésiastiques. Il vient de se surpasser à propos de Mgr Cameron, évêque d'Arichat.

Voici ce qu'il publiait lors du passage à Paris de ce prélat :

Parmi les hôtes de distinction que possède Paris en ce moment figure l'évêque de la Nouvelle-Ecosse, qui porte un nom légendaire en France. Le prélat est connu sous le nom de Mgr Cambrol. C'est Cambroune qu'il faudrait lire. Qu'est-ce qui a motivé de la part de l'évêque canadien ou de sa famille l'altération de ce nom glorieux ? Son retentissement historique ? Le milieu en partie anglais où il exerce ses fonctions épiscopales ? —On l'ignore.

Ne voilà-t-il pas un joli roman ?

La session de la Législature de Manitoba s'ouvre aujourd'hui à Winnipeg. Depuis les récentes élections partielles, le gouvernement a accru sa majorité, qui est maintenant de huit voix. Il y a deux sièges vacants.

DÉPÊCHES

LE DUC D'AUMALE

Paris, 29.—De son exil le duc d'Aumale n'oublie pas les tenanciers de ses anciens domaines.

Il vient de constituer à perpétuité une rente annuelle de quinze mille francs à l'hospice de Condé, et une rente annuelle et perpétuelle de deux mille francs à des bourses scolaires pour les enfants de Chantilly.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 29.—Il résulte d'un rapport fait aux chambres françaises par le gouvernement que jusqu'ici la peine de la rélegation a été appliquée à 1,231 individus tant à la Guyane qu'à la Nouvelle-Calédonie. En dehors des dépenses de transport et de premier établissement, le relégué reviendra annuellement à environ 680 francs. Le climat de la Guyane n'est pas aussi terrible qu'on le craignait. Sur 586 déportés à la Nouvelle-Calédonie, il y a eu 7 décès ; sur 648 à la Guyane, il y en a eu 23. Pour rélegation collective, la situation n'est pas beaucoup différente de celle de la transportation, les relégués sont employés aux travaux publics.

DUC DE MONTPENSIEP.

Madrid, 29.—Le duc et la duchesse de Montpensier sont arrivés avant-hier à Madrid. Ils ont été reçus à la gare par la reine régente, l'infante Isabelle et le gouverneur civil de la ville. Ils resteront au palais royal jusqu'à mercredi et se rendront ensuite à Séville. Le Correspondencia dit que la reine régente les a invités à venir à Madrid. Dans une entrevue avec M. Moret, ministre des affaires étrangères, le duc de Montpensier a déclaré que le voyage du comte de Paris à Séville n'avait aucune signification politique et que, quant à lui, il ne permettrait pas des intrigues orléanistes sous son patronage.

SÉNAT AMÉRICAIN

Washington, 28.—Le comité du Sénat sur les affaires postales, a pris en considération une requête de plusieurs grainetiers américains, au sujet de la nouvelle convention des paquets-poste entre le Canada et les Etats-Unis. On prétend que le nouvel arrangement nuira beaucoup aux marchands de graminées des Etats-Unis.

D'après la nouvelle convention postale, les grainetiers canadiens pourront expédier leurs paquets de graines, etc., pour 40 centins la livre pour aucune partie de ce pays ; tandis que les grainetiers américains sont forcés de payer 16 centins pour les mêmes points de destination. On croit que cette différence de 12 centins par livre aura pour effet de transporter au Canada toutes les affaires de ce genre.

Echos & Nouvelles

AVIS

Notre agent, M. Elzéar Bédard, se rendra la semaine prochaine à Ottawa, Montréal et Trois-Rivières, pour collecter les argents dus dans ces villes par les abonnés du Courrier du Canada et du Journal des Campagnes.

Nous comptons qu'il recevra partout un bon accueil, et que tous ceux qui sont endettés à nos journaux se feront un devoir de lui remettre le montant entier de nos réclamations.

Mois de St-Joseph

Aujourd'hui commence le mois consacré à St-Joseph, patron de l'Eglise universelle. La fête solennelle est célébrée cette année le 11, par anticipation, le dimanche de la Passion tombant le 18.

—Les Caucers, les tumeurs cancéreuses, sont guéris par les vertus purifiantes de la Salsepareille d'Ayer.

Accident

Lundi, le cocher de place L. T. Giguère est tombé en bas du toit de sa maison en enlevant la neige, et s'est infligé des contusions sans gravité, heureusement.

—Le Rénovateur des Cheveux de Hall fournit le principe nutritif qui alimente et supporte la chevelure.

Désertion

Jedi de la semaine dernière, trois orphelins de l'hospice St-Joseph de la Délivrance à Lévis ont pris la clé des champs. Aussitôt qu'on se fut aperçu de la disparition on fit marcher le chef de police, à qui on confia l'affaire. Après plusieurs recherches les agents parvinrent à découvrir que les fuyards s'étaient réfugiés à St-Thomas, comté de Montmagny. De suite le constable A. B. Chrétien s'y est rendu, et, accompagné

du député shérif de St-Thomas il a opéré l'arrestation des fugitifs qui ont été ramenés au bercail.

Au Bon Pasteur

Sœur Marie-Clara Gravel, de Marie Ste-Fraxède, née au Château-Richer, est décédée, mardi matin, à 8 1/2 heures, en l'asile du Bon Pasteur de cette ville, à l'âge de 26 ans et 6 1/2 mois, dont elle a passé en religion 9 ans et 6 mois.

Ses funérailles auront lieu demain matin, à 7 1/2 heures.

Mort subite

Une dépêche des Trois-Pistoles mande qu'un des plus riches cultivateurs de l'endroit, M. Octave Dumas, est décédé subitement mardi en cette paroisse.

1200 vgs de Tweed et de Serge double largeur venant d'être reçus, seront offerts en Job, à \$1.50 la vg par

H. GAGNON & CIE, RUE DE LA COURONNE.

Québec, 14 février 1888. 742

Gamineries

On se plaint dans le voisinage de l'église St-Jean-Baptiste, que les élèves des écoles de la localité sont par trop turbulents et que les projectiles qu'ils se lancent brisent quelquefois des vitres.

Que votre vie soit longue et prospère

Vous vivrez plus longtemps si votre cuisinière ne se sert que de la poudre à faire lever la pâte dite Imperial Cream Tartar. Elle est supérieure à toutes les autres par la pureté. Elle est en vente chez tous les épiciers.

Nécrologie

On annonce la nouvelle de la mort de madame Curran, mère du député de Montréal-Centre. Madame Curran est décédée à Ottawa, à l'âge de 75 ans. Deux de ses filles qui sont religieuses à Ottawa et M. J. J. Curran, M. P., ont assisté à ses derniers moments et ont recueilli son dernier soupir.

La défunte a vécu pendant cinquante ans à Montréal, où elle était bien connue et beaucoup estimée pour la pureté de son caractère et sa généreuse nature.

Funérailles du Colonel Reeve

Les funérailles du colonel Reeve ont eu lieu militairement hier après midi à la cathédrale anglicane au milieu d'un immense concours de parents et d'amis.

Le colonel Reeve était natif de Lowestoft, comté de Suffolk, Angleterre, et il était venu au Canada, en qualité d'officier du 79^e Montagnards de Sutherland. Il épousa M^{lle} Fraser, fille du seigneur de la Malbaie. Au moment de sa mort, il avait 67 ans.

Ne laissez pas

Ge rhume prendre de l'empire sur vous. Vous pensez qu'il est léger. Mais il peut tourner en catarrhe, ou en pneumonie, ou en consommation.

Le catarrhe est dégoûtant. La pneumonie est dangereuse. La consommation, c'est la mort.

Le système respiratoire doit être conservé sain et à l'abri de toute obstruction et de toute matière offensive. Autrement on tombe dans des troubles.

Toutes les maladies de ces parties, tête, nez, gorge, tubes bronchiques et poumons, peuvent être agréablement et entièrement guéries par l'usage du Sirop Allemand de Boschee. Si vous ne le connaissez pas encore, des milliers et des milliers de personnes vous le diront. Elles ont été guéries par lui, et savent comment. 75 centins la bouteille. Demandez à n'importe quel droguiste.

Institut Littéraire de St Patrice

Sur la demande de l'hon. Thos. McGreevy, député de Québec Ouest, le gouvernement fédéral a mis la salle occupée précédemment par la cour de police à la disposition des membres de l'Institut littéraire de St Patrice, jusqu'à ce que ces messieurs aient construit ou acheté un nouveau local.

Fini

Aujourd'hui à deux heures les restes mortels de la femme qui l'autonne dernier s'est suicidée près du Sault Montmorency seront inhumés au cimetière Mount Hermon.

La Commission du Travail

Il semble enfin décidé que les séances de la Commission du travail s'ouvriront à deux heures cette après-midi dans la salle des Appels du nouveau Palais de Justice. Mardi l'après-midi, les commissaires Walsh, Kerwin et Armstrong ont fait visite à Son Eminence le cardinal Taschereau.

Onguent et Pilules d'Holloway

Dans toutes les maladies il convient de faire un effort suprême pour chasser ces infirmités ennuyeuses et les guérir. Les remèdes remarquables découverts par le professeur Holloway accomplissent ce résultat désirable, sans provoquer aucun de ces dangers résultant de l'antique méthode de traiter les inflammations ulcéreuses, les affections scrofuleuses, et les ennemis du scorbut. Les invalides les plus timides peuvent se servir de l'Onguent et des Pilules avec une grande certitude de succès, pourvu qu'on fasse une attention quelconque aux " Directions " qui les accompagnent. Tous deux adouissent, guérissent et purifient. L'un assiste l'autre matériellement à guérir et à renouveler les forces épuisées de la nature.

Action renvoyée

Hier matin, la cour de révision, composée des honorables juges Stuart, Casault et Caron, a rendu jugement dans l'affaire Amyot vs Tarte. L'action de M. Amyot, pour libelle au montant de \$25,000 a été déboutée. La cour a déclaré que, d'après le verdict du jury, le demandeur ne pouvait réclamer aucun dommage, et elle a renvoyé les parties dos à dos quant aux frais.

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER

(Ayer's Hair Vigor.) rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou blanchis, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur châtain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire.

Elle arrête la chute des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et malade. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu.

M. C. P. BICHER écrit de Kirby, O., 22 Juillet, 1887: "L'automne dernier mes cheveux commencent à tomber, et dans un court espace de temps je devais presque chauve."

M. ANTON FAIRBANKS, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn", Vocaliste Ecclesiastique, écrit de Boston, Mass., 6 Février, 1887: "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner, je me suis servi de votre Cheveux d'Ayer, j'ai ainsi pu conserver un apparence de jeunesse—une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

M. O. A. PRESCOTT, écrivain de Elm Street, No. 25, Charleston, Mass., 11 Avril 1887, dit: "Il y a deux ans environ je perdais la moitié de mes cheveux. Ils se redressaient avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la Vigueur arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent au bout de deux mois et demi aussi abondants qu'avant la chute. Je n'aurais pu croire à l'action de la Vigueur, mais à présent je n'en sers de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la Vigueur des Cheveux d'Ayer. Un simple essai vous convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉ PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendue par tous les Droguistes.

AVIS aux Mères Le "syrop calmant de Mme Winslow" devrait toujours être employé pour la dentition des enfants.

AVIS. TOUTES les personnes ayant des réclamations contre la SUCCESSION DU RÉVÉREND E. BONNEAU, chapelain des Sœurs de la Charité de Québec, et toutes celles emittées envers la dite succession, sont priées de se faire, d'ICI AU 1er AVRIL PROCHAIN, en s'adressant à l'Exécuteur-Testamentaire soussigné.

C. A. COLLET, PIRE, Collège de Sainte-Anne de Lapointe, Québec, 1er mars 1888—3f.

NOUVEAU RECUEIL DE LA BIBLIOTHÈQUE A ST-JOSEPH EN VENTE CHEZ N. S. HARDY, BASSE-VILLE, QUÉBEC. Québec, 29 février 1888—6f.

PALMO-SULPHUR SOAP. Méthodiquement efficace pour nettoyer les impuretés de la peau et la conserver dans un état de santé parfaite. Il embellit le teint et comme tous les savons de toilette, il est agréable à l'usage.

DAVIS & LAWRENCE CO., Montreal.

PROUVEZ-VOUS UNE DOULEUR quelconque? EMPLOYEZ LE "PAIN KILLER" DE DAVIS. Et vous serez soulagé instantanément sans aucun contre-indication. 25 Cts. la Bouteille.

LA SALSEPAREILLE-BRISTOL. EST UN REMÈDE INFALIBLE pour guérir radicalement toute maladie provenant de l'Impureté du Sang, le Rhumatisme, les Plaies Incurables et toutes les Affections de nature éruptive, scrofuleuse ou syphilitique.

Le Remède de Famille par excellence.

CHEMIN DE FER DE Québec et du Lac St-Jean

OUVERTURE DE LA LIGNE JUSQU'AU LAC ST-JEAN

Le et après LUNDI, 9 janvier 1888, les trains partiront de la station du Pacifique, Québec, et y arriveront comme suit, excepté les dimanches:

ALLANT AU NORD 6.35 a. m.—Express direct pour la station DeQuen, Lac St-Jean, mardi, jeudi et samedi, y arrivant à 5.55 p. m.

6.35 a. m.—Train mixte pour la Rivière-à-Pierre, le lundi, mercredi et vendredi, y arrivant à 11.55 a. m.

4.00 p. m.—Express local, tous les jours, pour St-Raymond, y arrivant à 6.30 p. m.

ALLANT AU SUD 6.15 a. m.—Express local tous les jours de St-Raymond pour Québec, y arrivant à 8.45 a. m.

8.40 a. m.—Express direct de DeQuen, lundi, mercredi et vendredi, pour Québec, y arrivant à 8.20 p. m.

1.10 p. m.—Train mixte de la Rivière-à-Pierre, le mardi, jeudi et samedi pour Québec, y arrivant à 6.10 p. m.

L'express local fait raccordement à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière-aux-Pins. L'Express direct et le train Mixte font raccordement à la Rivière-à-Pierre, avec le chemin de locomotion pour Notre-Dame-des-Anges. Un omnibus faisant le raccordement avec les trains, part de la Pointe-aux-Trembles, Lac St-Jean, le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI matin, arrivant à Chicoutimi le même soir, et part de Chicoutimi le DIMANCHE, MARDI et JEUDI matin.

La Compagnie ayant loué du gouvernement le droit de pêche des Lacs Edouard et Kiskisink, les voyageurs peuvent obtenir des permis de pêche en s'adressant au Bureau de la Compagnie. Le fret pour les différents points des districts du Lac St-Jean et Saguenay sera enregistré à la gare du Palais jusqu'à 5 h. p. m., les lundi, mercredi et vendredi.

Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taxes pour le fret s'adresser à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret, Québec.

Billets à vendre par R. M. Stocking, en face de l'hôtel St-Louis, et par tous les sous-agents. Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations jusqu'à la Rivière-à-Pierre émis les samedis valables jusqu'au mardi suivant.

J. G. SCOTT Sect. et Gérant. Québec, 1er mars 1888.

COMPAGNIE "ECONOMIC CHEMICAL"

DEMANDE un agent pour faire la vente des célèbres produits fabriqués par la compagnie dite "ECONOMIC CHEMICAL COMPANY," à savoir: la composition pour nettoyer le fer et le bois des navires, la plus belle découverte connue; la composition dite "SCALE CURER" pour les bouilloires, la préparation économique pour conserver au poisson et à la viande, etc., etc., leur savoir aussi bien que leur substance, la préparation pour empêcher le beurre de fermenter, etc.; une autre pour enlever la peinture; le fertilisateur des plantes, le désinfectant "SCOUR CLEAN" avec ses propriétés nettoyantes; la poudre "SNOWWHITE" pour laver, et autres préparations chimiques commerciales. Grande commission, appliquer avec références, à l'ECONOMIC CHEMICAL CO., GRIMSBY, ANGLETERRE. Québec, 30 Décembre 1887—3f.

Avis au Clergé

JE soussigné donne avis au Clergé et au public que MM. Arthur Toussaint & Cie., de Québec, sont les seuls agents autorisés pour la vente de mes vins, Claret (vin table), Port et vins de messe. Ces derniers sont approuvés par Messieurs Walsh, évêque de London et Thomas Dowling évêque de Peterborough, d'Ontario.

MM ARTHUR TOUSSAINT & CIE., seuls, ont un dépôt de mes Vins, ci-dessus énumérés. Ces vins sont analysés par le Dr Valade, d'Ottawa, analyste du gouvernement et par le Révérend M. Pagé, professeur de chimie à l'Université-Laval, Québec.

A. C. TOURNIER, Viticulteur à Sandwich, Ont. Tout vin offert en vente ne portant pas l'étiquette et un bouchon brûlé de la maison Tournier, doit être considéré falsifié. En vente chez tous les épiceries de première classe doit être mis en bouteille. Ce vin achetés en fût ou en gallon dans les 24 heures que le fût est ouvert comme cela vous aurez un excellent vin, autrement il perdrait de sa saveur.

J'AI ANALYSÉ, POUR M. A. TOUSSAINT & Cie., deux échantillons de vin Port (vin rouge, et Claret, fabriqués à Sandwich, Ontario, par M. A. C. Tournier. Ces deux vins sont agréables au goût et possèdent un arôme particulier que l'on ne rencontre que dans les meilleurs vins. La proportion d'alcool, dans ces deux vins est de 10 pour cent. Quant à la matière colorante je n'ai aucun doute qu'elle provienne du raisin.

REVU. P. J. ED. PAGÉ, Prof. de Chimie à l'Université-Laval. Québec, 8 octobre 1887.

Ces Vins sont en vente à la Cave Française, 111, rue St-Pierre, ainsi que chez M. A. Grenier, épicer, rue St-Jean, Haute-Ville, chez MM. Côté & Frère, rue et faubourg St-Jean, et chez M. J. E. Asselin.

A. Toussaint & Cie Marchands de Vins No. 111 RUE ST-PIERRE Québec, 10 Décembre 1887.—Jan. 711.

Israel Dumais, NOTAIRE.

M. DUMAIS a ouvert son bureau à S. LOUIS DE MÉTÉBERTOUAN, (LAC S. JEAN, P. O., CHAMBOUR), près de la jonction du chemin de fer de Québec et du Lac St. Jean, où il a fixé sa résidence. Il informe le public qu'il s'occupe spécialement de la profession, de colonisation, de prêts hypothécaires, de vente de terres et de collection. Etabli au Lac St. Jean depuis dix-neuf ans, et agent des Terres de la Couronne depuis quinze ans, est, par conséquent, en état de donner les meilleurs renseignements possibles aux colons qui désirent s'établir au Lac St. Jean. Il est aussi agent de la New-York Life Insurance Company et de la Liverpool, London and Globe, contre le feu. Québec, 13 janvier 1888.

Dernière Edition

Parlement Federal

Chambre des Communes Ottawa, 29 février.

M. DESARDINS présente le rapport du comité des débats. Ce comité est unanime à recommander M. J. P. Owens, comme rapporteur officiel pour succéder à feu George Eyvel, du personnel du Hansard.

L'adoption de ce rapport est renvoyé à demain.

L'Hon. M. POPE soumet le rapport de la commission royale des chemins de fer.

Mercrdis prochain est ensuite fixé pour discuter les relations commerciales entre le Canada et les Etats-Unis, si le protocole du traité des pêcheries n'est pas préalablement soumis à la chambre.

M. WALLACE demande la nomination d'un comité spécial et dont les noms des membres devant le composer ont déjà été donnés, pour examiner la nature, l'étendue et l'effet de certaines organisations pour l'achat et la vente en Canada de produits étrangers ou de produits canadiens.

A l'appui de sa proposition il dit que cette question est très importante pour le pays. La nature et l'étendue de ces diverses organisations sont si grandes que le parlement doit s'en enquisir. C'est une question qui affecte non seulement les intérêts de la morale, mais de plus les intérêts du commerce libre de ce pays.

Dans son opinion de pareilles organisations sont illégales et si l'on ne veut pas perdre les avantages de la politique nationale il faudra adopter une législation contre elles.

La Chambre ajournée à 6 heures.

Enfant décédé

Notre ami M. Engèle Chénier a perdu un enfant de 11 ans qui est mort pendant qu'il était en promenade à Montréal. Le corps arrivera cet après midi par le Pacifique, et l'enterrement aura lieu au cimetière Belmont.

Congé

Les élèves du petit séminaire ont eu aujourd'hui grand congé en l'honneur des Quarante-Heures, dont la clôture a eu lieu ce matin dans la chapelle intérieure du séminaire.

Institut-canadien

On annonce pour la semaine prochaine une conférence à l'Institut-Canadien par le Révérend M. Bégin, principal de l'Ecole normale. Déjà un grand nombre de personnes sont venues s'adresser à l'Institut pour se procurer des cartes d'admission.

Anniversaires

Sa Sainteté Léon XIII est née le 2 mars 1810, et a été couronnée comme pape le 3 mars 1878. Léon XIII compte donc 78 années d'existence et 10 de pontificat. Deus conservet eum!

Femme brûlée vive

Le feu s'est déclaré hier soir, rue Nelson, un peu avant minuit, dans la demeure d'un nommé Maxime Jobin qui l'habite avec sa mère et son épouse. Celle-ci n'a pu se sauver, et les pompiers qui se sont bêtés d'aller à son secours, n'ont trouvé qu'un paquet de chairs carbonisées. La mère de Jobin et Jobin lui-même se sont sauvés difficilement. On suppose que cet incendie a été causé par l'explosion d'une lampe à pétrole.

Université Laval

Demain, vendredi, à 8 h., monsieur l'abbé L. A. Paquet, professeur de Théologie, commença son cours d'apologetique chétienne. Le sujet de la première leçon sera: Notions générales sur l'Apologetique.

Réunion de l'épiscopat

Hier a eu lieu à l'Archevêché sous la présidence de Son Eminence le cardinal Taschereau, la réunion de l'épiscopat de la province ecclésiastique de Québec, au sujet du choix de trois prêtres parmi lesquels le souverain Pontife désignera le successeur de feu Mgr Racine, évêque de Chicoutimi.

Mgr Lafleche est reparti immédiatement pour Trois-Rivières et Mgr Gravel repartira aujourd'hui pour son diocèse.

Février et mars

Les paysans du midi de la France ont remarqué que les trois derniers jours de février et les trois premiers jours de mars amènent presque toujours une recrudescence de froid, et voici comment leur imagination poétique explique cela: Une vieille gardait une fois ses brebis. C'était à la fin du mois de février, qui, cette année-là, n'avait pas été rigoureux. La vieille se croyant échappée à l'hiver, se permit de narguer février de la manière suivante: —Adieu, février! avec ta gelée tu ne m'as fait ni peur ni pitié! La raillerie de la vieille courrouça février, qui alla trouver mars: —Mars, rends-moi un service. —Deux, s'il le faut, répond l'orgueilleux voisin. —Prête-moi trois jours, et avec les trois que j'ai encore, je ferai à la vieille peur et pitié! Aussitôt se leva un temps affreux: le verglas tua l'herbe des champs, toutes les brebis de la vieille moururent. Et depuis ce temps il faut redouter le coup de queue de février.

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Erysipèles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Eruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle débarrasse le système de toute humeur malsaine enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulceres Scrofuleux. "Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient couffées et enflamées, et les plaies décharnées des quantités de matières purulentes. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait."

Je suis, avec respect, MRS. ANN O'BRIAN, 148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian, L'écivain bien connu du Boston Herald, Mr. B. W. BALL, de Rochester, N.H., écrit en date du 7 Juin, 1882: "Souffrant cruellement de l'eczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servais de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte, le Rhumatisme, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrompu, et par une vitalité affaiblie. Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉ PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six francs pour \$5.

LE BUSTE DE SON EMINENCE Le Cardinal Taschereau,

Ouvrage de FRED. A. T. DUNBAR, artiste-sculpteur, est en vente à QUÉBEC, seulement chez Bernard & Allaire, à qui toutes commandes doivent être adressées.

PIANOS de 1ère Qualité,

—PATRONISÉS PAR— SA MAJESTÉ LA REINE D'ANGLETERRE, Par SIR CHARLES TUPPER et autres dignitaires ANGLAIS et CANADIENS. Choisis pour Sa Majesté par Sir Arthur Sullivan et le Dr Stainer Organiste de la cathédrale St-Paul, Londres. O Newcombe & Co., R. R. Williams & Son, Doherty & Co., Thomas & Co. Seule agence à Québec, Bernard & Allaire, 77, 79, RUE ST-JEAN, H.-V., QUÉBEC. Québec, 19 janvier 1888.

LOTERIE NATIONALE

Les tirages mensuels ont lieu le TROISIEME MERCREDI DE CHAQUE MOIS.

La valeur des prix qui seront tirés le MERCREDI, 21 MARS 1888 —SERA DE— \$60,000 COUT DU BILLET

Première Série ----- \$1.00 Deuxième Série ----- 0.25

Demandez le catalogue des prix. 25 cents le billet LE SECRETAIRE, S. E. Lefebvre, 19, RUE ST-JACQUES MONTREAL

VICTOR MARTEL, AGENT pour la vente des billets à Québec, et à qui toute demande de billets par lettre doivent être adressées, No 83, RUE D'AGUILLOIN. Québec, 25 janvier 1888 594

CREDIT PAROISSIAL C. B. LANCTOT, 1664, Rue Notre-Dame MONTREAL, P. Q.

Manufacturier de Statues de tous genres, Magnifiques choix de chasubleries, calices, ciboires, bronzes, Importateur d'ornements, bronzes, orfèvreries d'Eglises, Soies, Mérinos, etc.

—TOUJOURS EN MAINS— Vins de messe Encens, Cierges, Chandelles, Huile d'Olive, Veilleuses, Chapelets, etc., etc., Aux prix les plus modérés Une commande est respectueusement sollicitée. Québec, 3 mai 1887—Jan 580

Frechon, Lefebvre & Cie 1645, Rue Notre-Dame Montréal

ORNEMENTS D'EGLISE IMPORTATIONS D'AUTOMNE A BON MARCHÉ Vases sacrés—Garnitures d'autel—Chasubleries Soirées—Says—Lustres à cristaux

Soutanes faites sur mesures... VINS DE MESSE... CIERGES ET HUILE D'OLIVE... Une Spécialité Québec, 5 juillet 1887—11 avril 1887—Jan.

GILLET'S POWDERED LYE 99 POUR CENT

Le plus Pur, le plus Fort, le Meilleur Prêt à mettre en usage en aucune quantité pour faire le Savon, la Lessive, Désinfecter, et dans cent autres cas. Une boîte équivaut à 10 livres de Sel Soda. En vente chez tous les épiciers et pharmaciens. W. GILLET - - TORONTO

Merveilleux

Nous croyons qu'il est de notre devoir dans l'intérêt de personnes qui souffrent, d'attirer l'attention de nos lecteurs sur le certificat que publie dans une autre colonne la COMPAGNIE D'EAU DE ST-LÉON. Les propriétés curatives de cette eau pour toutes les maladies constitutionnelles sont tout simplement merveilleuses et nous ne saurions trop la recommander aux personnes souffrant de la dyspepsie rhumatisme, constipation, maladies de la peau, etc., etc.

BUREAU DE POSTE, BURLINGTON, V. T., Messieurs, Vous me demandez de vous dire ce que je connais de l'Eau de St-Léon. J'ai le plaisir de vous informer qu'il y a cinq ans, lorsqu'alors je n'étais âgé que de quinze ans, je souffrais horriblement d'une maladie de la peau, je fis un usage copieux de l'Eau de St-Léon et au bout de trois semaines j'étais couvert de boutons, de la tête au pied, l'eau ayant eu l'effet de chasser les humeurs du système. A la fin de la cinquième semaine de ce traitement, j'avais la peau aussi nette que n'importe quel autre enfant de mon âge et depuis j'ai toujours été bien portant. Je certifie tout avec plaisir, que je dois ma guérison à l'Eau de St-Léon. Votre dévoué, EARLE S. KINGSLLEY.

Cette Eau pour la maladie de la peau est en vente chez tous les détaillants à 25 cts le gallon. Demandez-la à votre droguiste ou chez votre épicer. Vendue en gros et en détail par MM. GINGRAS, LANGLOIS & CIE No 3, Port Dauphin, Québec. Agents pour la Puissance Québec, 30 sept 1887— 539

IMPERIAL CREAM TARTAR BAKING POWDER

La plus PURE, la plus FORTE et la MEILLEURE NE CONTIENANT NI Alun, Ammoniac, Chaux, Phosphates ou autres matières nuisibles, E. W. GILLET TORONTO, ONT. E. W. GILLET CHICAGO, ILLS. Vabrit de la Celebrated Royal Yeast Cakes.

E N VENTE —LE— CALENDRIER —DU— Diocèse de Rimouski —POUR— 1888

PUBLIÉ PAR M. LÉGER BROUSSEAU Indiquant la date de la solennité des QUARANTE HEURES en chaque paroisse, et approuvé par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de St Germain de Rimouski. S'adresser pour la vente en gros, à Québec, chez l'éditeur, 9, rue Buade.

BEHAN BROTHERS FOURNITURES DE MAISONS

NOUS avons reçu une consignment spéciale des marchandises ci-dessous que nous offrons à des prix extrêmement bas viz. Les meilleures toiles d'Irlande pour draps et oreillers. Superbes toiles à nappes, serviettes de tables, toiles blanches et demi-blanches, serviettes, toiles à verres et à roneaux, coton à draps uni et croisé, coton circulaire pour oreillers, couvre-pieds de toutes sortes. LA BALANCE DE NOS COUVERTES A 25, par cent de réduction! —AUSSI— TAPIS, PRELATS, LITS EN FER, LITIERE, SOMMIERS, POLES POUR CHASSIS avec appareils, GARDE-SOLEIL, ETOFFES A RIDEAUX de toutes sortes. BEHAN BROS.

SANTÉ POUR TOUS

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Féminin de toute âge.

L'ONGUENT

Est un remède infailible pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures, Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et le Rhumatisme.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX.

Rondement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les membres contractés et jointures raidies il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'établissement du PROFESSEUR HOLLOWAY, 78, NEW OXFORD STREET, au paravant 533, OXFORD STREET.

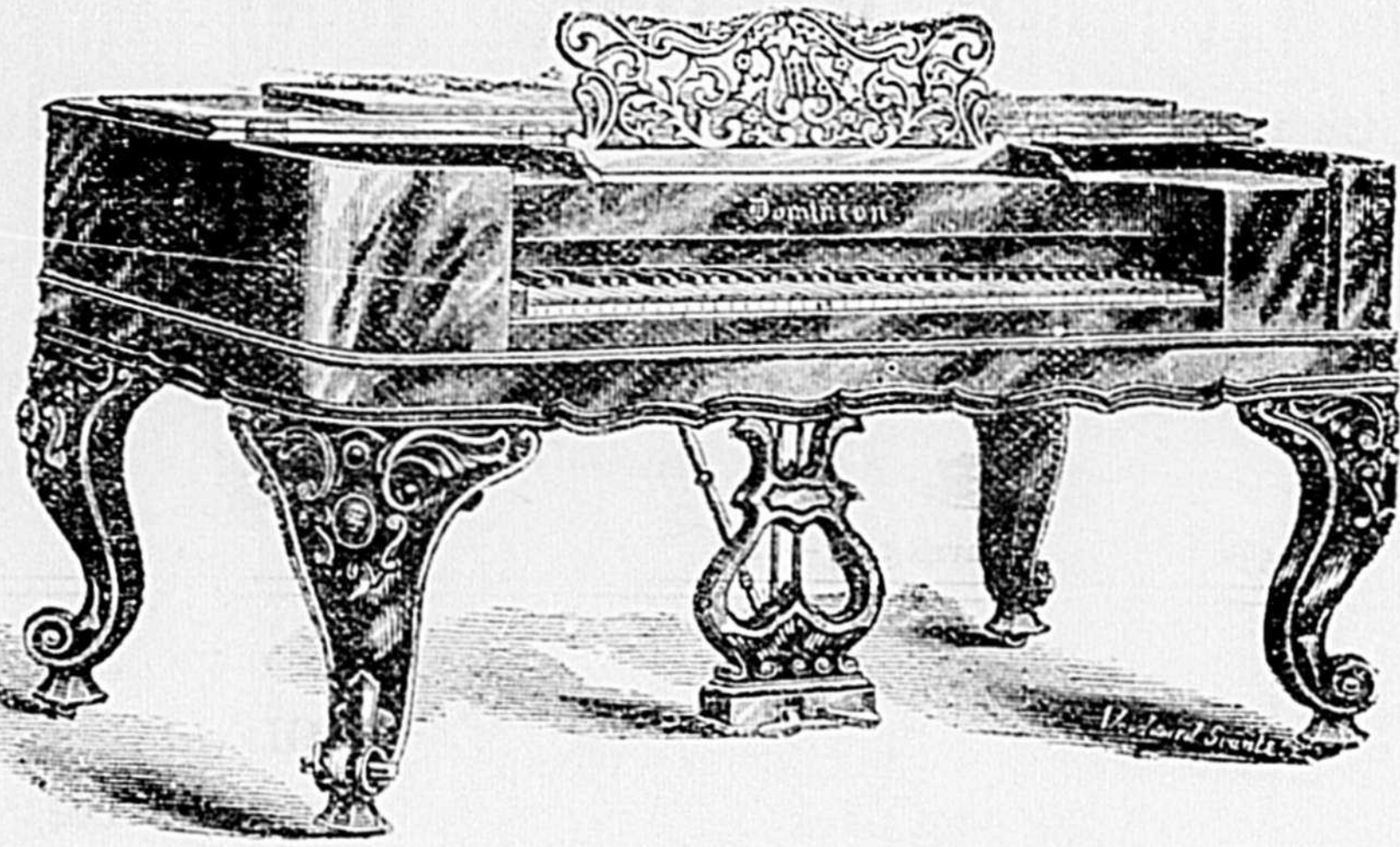
Et se vendent à 1s. 1/2d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s., et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les acheter dans toutes les Pharmacies de l'Université.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533, Oxford Street, Londres, c'est de la falsification.

Québec 3 septembre 1885

Je viens de recevoir à l'occasion des fêtes LE PLUS GRAND ASSORTIMENT

De beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en pianos à queue (pour les formats), pianos droits (nouveaux modèles), pianos carrés, orgues de chapelles et de salons.



ET LES ORGUES-HARMONIUMS "DOMINION."

Tous instruments de choix, de nouveaux styles uniques dans leur genre, et ne se trouvent nulle part ailleurs.

Les personnes désirant un instrument de choix à un prix raisonnable devraient venir visiter mon assortiment si possible, ou écrire pour catalogues illustrés.

L. E. N. PRATTE,

No 1676, rue Notre-Dame, Montréal.

Québec, 24 décembre 1885—15 nov 83—lan21ps.

Advertisement for H. ERN & Co., Sheffield, Angleterre, featuring various tools and cutlery.

Advertisement for ANTI-TYPE machine, featuring a detailed illustration of the device and its capabilities.

Advertisement for J. & W. REID, fabricants de papiers, and Louis Jobin, statuaire, with contact information for their Quebec offices.

L. BROUSSEAU,

Imprimeur et Editeur Propriétaire

— DU —

"COURRIER DU CANADA."

— ET DU —

"JOURNAL DES CAMPAGNES"

No. 9, Rue Buade, Haut-Ville.

QUEBEC.

IMPORTATEUR DE,

CIRE, CIERGE, ETC.

— ET —

Fournisseurs des Fabriques.

Impressions de toutes espèces, telles que:

- List of printing services including TETES DE COMPTES, MEMORANDUMS, CARTES DE VISITE, RAPPORTS, CHEQUES, et BILLETS, etc.

On exécutera pour avocats :

- List of legal services including BLANCS DE SOMMATION, DEMANDE DE PLAIDOYER, FIAT, COMPARUTION, etc.

Pour Notaires :

- List of notary services including BLANCS DE BILLETS, QUITTANCE, PROCURATION, TRANSPORT, etc.

Advertisement for Guide Floral Arbres d'ornementation, featuring the VICK brand and contact information for James Vick.



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mâles CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1887 Arrangements d'Hiver-1888

Les lignes de cette compagnie se composent de six vapeurs en fer à double engin suivants, construits sur la Clyde.

Table listing ship names, tonnage, and commanders for the Allan Line.

Ligne de la Hulle de Liverpool

Table listing ship names, departure dates, and destinations for the Liverpool line.

LE DEPART D'HALIFAX se fait A DEUX HEURES P. M., ou à l'arrivée des trains de l'Intercolonial venant de l'Ouest.

PRIX DU PASSAGE DE QUÉBEC VIA HALIFAX Cabine... \$60 00, \$75 00 et \$85

Service Liverpool, Queenstown, St-Jean T. N., Baltimore et Halifax

Table listing ship names, departure dates, and destinations for the Liverpool service.

LIGNE DE GLASGOW

Table listing ship names, departure dates, and destinations for the Glasgow line.

Les lits sont invariablement payables d'avance. Un médecin expérimenté se trouve dans chaque steamer.

Des connaissances sont données à Liverpool et dans les ports du continent pour tous les ports du Canada et des Etats-Unis.

ALLANS, RAE & CIE, Agents. Québec, 27 janvier 1888.

ELIXIR

Préparé par les SŒURS DE L'HOPITAL DU SACRÉ-CŒUR

Cet elixir contient (à l'état soluble et assimilable) tous les principes du sang heureusement associés à l'esprit de vin et au célèbre Fer Bravais.

Maintenant en vente Au bureau du "Courrier du Canada." HISTOIRE DE LA Paroisse du Cap Santé DE 376 PAGES.

QUELQUES CONSEILS

POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER. Doses — Pour agir doucement sur les intestins, de 4 à 6 pilules; énergiquement, de 4 à 6 pilules.

Pour la Constipation, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour l'Indigestion, ou Dyspepsie, les PILULES D'AYER sont guérison assurée.

Dans les Maladies du Foie, les Dérangements Biliaires, et la Jaunisse, les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins, et déloger la constipation.

Les Vers, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsés par ces PILULES.

Pour les Rhumes et Refroidissements, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la Diarrhée et la Dysenterie, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les Rhumatismes, la Goutte, la Névralgie, et la Sciatalgie, sont résultant de douleurs digestives, et de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les Tumeurs, l'Hydropisie, les Douleurs des Reins, et autres douleurs causées soit par débilité, soit par obstruction, sont guéries par les PILULES D'AYER.

La Suppression, et l'écoulement Pénible des Menstrues, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues. PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente chez tous les Pharmaciens.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE.



Les Pilules et Onguent Holloway!

LES PILULES purifient le sang, et purifient tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indigestions des personnes du sexe de tout âge.

L'ONGUENT

est un remède infailible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme, pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/2d., 2s. 9d., 11s., 22s., et 33s. chaque boîte et pot, et au Canada à 25 cents, 50 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington. Signé: THOMAS HOLLOWAY, 533, Oxford Street, Londres.

CONDITIONS

Courrier du Canada

Prix de l'Abonnement

Table showing subscription rates for Canada and France, including options for daily, six-month, and three-month periods.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous, 50 centes.

Reclames: 20 centes la ligne. Les annonces, les reclames, les abonnements doivent être adressés à

Leger Brousseau,

EDITEUR-PROPRIETAIRE, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR LEGER BROUSSEAU, Editeur propriétaire, rue Buade, Haute-Ville, Québec.